

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUPCOURT
SÉANCE DU 11 JANVIER 2021 À 19 HEURES 00**

Election d'un secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Pascal FILIPETTO pour remplir cette fonction.

Approbation du compte rendu de la séance du 13 octobre 2020 :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2020.

Covid-19 : fermeture de la salle des fêtes :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la salle des fêtes ne sera pas louée jusqu'au 30 juin 2021, au vu des mesures sanitaires en juin la décision de louer à nouveau sera discutée.

Admission en non-valeur :

| Numéro de pièce | Objet | Non-valeur |
|---------------------|----------------|---------------|
| 2017 T-713322020012 | ASSAINISSEMENT | 7,22 |
| 2017 T-713322020012 | | 76,13 |
| 2018 T-713322130012 | | 8,39 |
| 2018 T-713322130012 | | 27,25 |
| Total | | 118,99 |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances dont le détail figure ci-dessus, les budgets nécessaires seront inscrits au BP 2021, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Demande de subventions pour l'éclairage public :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental au titre du CTS pour obtenir des subventions pour la rénovation de l'éclairage public sur le Village.

Création du site Internet de la Commune par l'ADM54 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que l'ADM54 crée le nouveau site de la Commune et autorise le Maire à signer la convention entre l'ADM54 et la Commune ainsi que tout document afférent à cette création.

SIEV : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2019 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vermois.

Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois avenant à la convention de prestation de service relative à l'instruction des ADS :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- APPROUVE l'avenant à conclure
- AUTORISE le Maire à signer le document contractuel
- INSCRIT cette dépense au BP2021

Lotissement Le Calmet : convention avec la CCPSV pour les travaux d'extension des réseaux humides :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois et la Commune de LUPCOURT pour les travaux d'extension des réseaux humides de la Grande Rue, pour la création du Lotissement Le Calmet ; autorise le Maire à signer ladite convention et tout autre document y afférent.

Le secrétaire de séance

Pascal FILIPETTO

Le Maire

Patrice LEGAY